

CDE Avocats, le stratège du droit des médias

Danielle Elkrief, avocate spécialisée en droit de la propriété littéraire et artistique, fait de sa liberté le postulat de son succès et aujourd'hui de sa notoriété.

Danielle Elkrief porte un nom connu pour différentes raisons: « *Ma sœur journaliste et mon frère informaticien sont doués, moi je suis une bûcheuse.* » C'est ainsi qu'après de brillantes études de droit et de nombreux stages (notamment aux éditions du Seuil, à la direction juridique de TF1 et de France 3), elle entre de plain-pied dans la profession avec « *un premier vrai stage aux côtés de Daniel et Carine Jacobi pour mêler droit d'auteur et droits de l'homme, [ses] deux matières de prédilection* ». Elle s'attache alors une clientèle de réfugiés politiques qui s'avérera par la suite difficilement compatible avec l'exercice du droit pratiqué chez Pascal Wilhelm chez qui elle fera sa première collaboration. Déjà, elle pressent son besoin d'indépendance et retourne alors auprès de Daniel Jacobi. Elle rejoint ensuite Jean-Didier Bellot au sein de Lombard Baratelli. Puis en février 1998, elle décide de s'installer en ouvrant son cabinet avec pour seuls objectifs d'être techniquement irréprochable en droit des médias, et libre: « *Plus je suis libre, plus je suis attachée à mes clients.* »

L'indépendance dans l'âme

Elle loue alors un bureau chez Régis de Castelnaud avec lequel elle développe une réelle synergie. Spécialiste du droit public, il l'associe à ses dossiers sur des problématiques de droit des médias, de marque, de droit de la presse, de diffamation, etc. Au terme de trois années de partenariat, le véritable envol du cabinet se réalisera grâce à une rencontre déterminante avec le cabinet RBA, commissaire aux comptes, et Jeanine Boubilil, avocate en droit des sociétés. CDE Avocats confortera ainsi son développement autour d'acteurs clés du secteur des médias et de start-up innovantes. Danielle Elkrief se rapproche alors de François Illouz, fondateur d'ISJA qui intervient en PLA et droit des affaires, pour fonder en janvier 2008 et deve-

nir le « E » d'ISGE & Associés. Mais des conflits d'intérêts auront raison de l'association. Certaine de son choix professionnel, Danielle Elkrief préfère rester éloignée des contraintes matérielles des modes d'exercice collectifs. En septembre 2011, elle rouvre son cabinet, CDE Avocats, et pose sa plaque rue de Rennes à Paris, accompagnée de son collaborateur, Clément Walckenaer. Le cabinet reflète ses ambitions et son activité. Simple et efficace, il est en pleine croissance. « *Aujourd'hui, avec CDE, j'ai de nouveau plus de souplesse pour ne facturer à mes clients que l'essentiel: ma technicité et mon expertise ainsi que celles de mon équipe, et notre connaissance précise des enjeux et acteurs du secteur des médias. Fini le temps où les clients cherchaient à voir caresser leur ego par des démonstrations de locaux luxueux, ils ne cherchent qu'à voir gagner leur dossier.* »

Un cabinet en réseau

Pour autant, elle n'est pas isolée. Ses expériences de partenariats ont été fructueuses. Elle entend bien maintenir ce mode de fonctionnement tout en développant son activité. Son réseau s'étend à Olivier Pardo (associé fondateur de PBA Société d'Avocats) pour lequel elle se charge du pôle médias, Cyril Fabre (IP/IT), Nadine Grenouillau (droit des douanes), associés d'Alister Avocats, Steve Cygler pour les questions de droit des affaires et de fiscalité et Assia Bennezzar (associée chez ISGE & Associés) pour les points de droit social général. Ces alliances avec des avocats spécialistes dans des domaines stratégiques facilitent la fidélisation de la clientèle et la croissance du cabinet. Plus proche encore, ses consœurs Ava Cohen et Sophie Brault, dont le cabinet est situé sur le même palier que le sien, sont ses partenaires du quotidien. Experte en droit commercial et PLA pour l'une et ancienne directrice juridique de Paris Première et responsable juridique de M6 thématiques, devenue avocate en IP/IT pour



Danielle Elkrief, fondatrice de CDE Avocats.

l'autre, elles ont comme mot d'ordre la complémentarité d'expertise au service de leurs clients respectifs.

Focus sur le droit des médias

CDE Avocats est à présent bien installé en droit de l'audiovisuel, tant en conseil qu'en contentieux. Sa renommée est portée par ses clients comme NT1, Groupe AB, et d'autres sociétés renommées de production, diffusion et distribution (cinéma, télé et Internet). Très engagée, Danielle Elkrief a été désignée pour créer le Sedpa (syndicat des entreprises de distribution audiovisuelle) et a participé au nom de ce syndicat aux négociations collectives et à la rédaction de la convention DAD-R portant reconnaissance d'un statut d'artiste interprète aux acteurs de doublage. Elle intervient également pour la défense des intérêts des adhérents du Spect (syndicat de producteurs et de créateurs d'émissions de télévision). En droit d'auteur spécifiquement, elle conseille TV France international.

Pour entretenir une relation de confiance avec ses clients, deux méthodes: la maîtrise des règles procédurales et la culture du contentieux. « *Mon truc, c'est la procédure. Je vais chercher la faille, confie-t-elle. De plus, je suis convaincue que l'expérience du contentieux est fondamentale pour la technique du contrat.* » C'est à présent un art qu'elle enseigne à son collaborateur et qu'elle transmettra bientôt à d'autres qui viendront rejoindre prochainement le cabinet. ■